



Quelle est la valeur d'une procuration bancaire

Par **oliveccc**, le **08/06/2011** à **17:29**

Bonjour,

Ma mère a eu procuration depuis une dizaine d'années sur le compte d'une amie qu'elle aidait. Cette amie pour la remercier lui a donné de l'argent (des chèques que ma mère a signés avec procuration bien évidemment avec l'accord de cette amie). A ce jour cette amie est décédée et voilà que sa fille (avec qui elle avait de mauvaises relations) a ressorti les comptes de sa mère et réclame l'argent. En a-t-elle le droit ? Quelle est la valeur d'une procuration. Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **17:37**

On ne s'amuse pas, quand on a une procuration à se faire des chèques à soi-même ! Soit votre mère prouve que c'étaient des remboursements pour des achats payés par elle pour son amie (donc avoir les factures et tickets de caisse) soit elle peut avoir des ennuis (délict d'abus de faiblesse, donation déguisée etc.)